



Versement de pension pendant la succession

Par **TOURNIER Christiane**, le **07/12/2018** à **09:06**

Bonjour,

Je perçois actuellement une pension de ma mère. Nous sommes une fratrie de 3 enfants et je voudrais savoir ce qu'il faut faire pour que le notaire continue à me verser cette pension pendant la liquidation de la succession de ma mère, sachant que cette somme sera déduite de ma part de succession (testament olographe de ma mère, acte sous seing-privé entre mon frère, ma soeur et moi, ou avec ma mère ?).

Je vous remercie pour votre réponse

Par **youris**, le **07/12/2018** à **10:05**

bonjour,

c'est votre mère qui vous versait volontairement cette pension, dès l'instant où elle est décédée, le versement n'a plus lieu d'être, peu importe que cela se fasse en avancement de votre part.

vous devez faire comme les autres héritiers, attendre que la succession soit réglée par le notaire.

votre mère a-t-elle rédigé un testament souhaitant que le versement de cette pension continue jusqu'au partage ?

le reste de la fratrie est-il d'accord ?

En fait, vous voulez une avance sur votre héritage.

salutations